

Micro-Crédit

personnel garanti



Le Réseau départemental de Micro-Crédit Personnel Garanti du Cher

En 2011, à la demande de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds de Cohésion Sociale, BGE Cher constitue le réseau départemental de Micro-Crédit Personnel Garanti.

Il s'agit d'apporter un appui aux personnes physiques pour les aider à développer des projets ou à surmonter des difficultés personnelles.

L'objet du réseau :

- accompagner concrètement les personnes,
- sécuriser le recours au micro-crédit,
- mutualiser les moyens des membres du réseau,
- fédérer les acteurs publics, privés, associatifs.

Aujourd'hui, le réseau qui fédère près de 30 partenaires a délivré plus de 150 micro-crédits et apporté plus de 140 autres solutions aux bénéficiaires de son action.

Gilles LEDUC

Chargé de mission
Micro-Crédit Personnel Garanti

02 48 62 01 20

gilles.leduc@bge-cher.com

2 rue Racine 18200 Saint-Amand-Montrond



NOS PARTENAIRES



PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS :

Maison de l'Emploi
27 avenue de la Gare
18700 Aubigny-sur-Nère
Une journée par mois, fixée en fonction de la demande

Maison de Services au Public
28 rue de la Croix Blanche
18600 Sancoins
Tous les 2^{èmes} mercredis du mois, de 9h à 12h

Maison de Services au Public
2, rue du Docteur Bonnet
18160 Lignières
Tous les 3^{èmes} mercredis du mois, de 9h à 12h

Centre de Services Caf
Place du Tunnel-Château
18100 Vierzon
Tous les 2^{èmes} jeudis du mois, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

SIÈGE SOCIAL :

BGE Cher
2 rue Racine
18200 Saint-Amand-Montrond
Tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

ANTENNE :

26/28 place de la Nation
18000 Bourges
Tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h



José, 68 ans : « Le Micro-Crédit personnel m'a aidé à financer mon emménagement ».



Salma, 26 ans : « Grâce au Micro-Crédit, j'ai suivi une formation CAP vente ».

*Le Micro-Crédit
Personnel Garanti,*
**LE COUP DE POUCE
POUR FINANCER VOS
PROJETS PERSONNELS !**



Nos actions sont co-financées par les Fonds Européens



Nos actions sont co-financées par les Fonds Européens

C'EST QUOI ?

Le prêt personnel, dont le montant est limité à **3 000 €** (sauf accident de la vie), remboursable en mensualités adaptées, constantes, sur une durée inférieure ou égale à **36 mois**, avec un **taux d'intérêt fixe** et ne déséquilibrant pas le budget du ménage.

POURQUOI FAIRE ?

-  **MOBILITÉ :**
achat/réparation de véhicule, permis de conduire...
-  **ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT :**
achat de mobilier de première nécessité (réfrigérateur, table et chaises, lit...)
-  **LOGEMENT :**
travaux de co-propriété, frais d'agence, caution/dépôt de garantie, changement de chaudière, caravane...
-  **FORMATION :**
aide-soignant, conducteur de poids lourds, CAP (coiffure, ...)...
-  **SANTÉ :**
soins dentaires, lunettes, prothèses auditives...
-  **ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX :**
frais d'avocat dans le cadre d'une procédure de divorce, frais d'obsèques...

D'autres projets/besoins peuvent être éligibles, n'hésitez pas à contacter BGE Cher et son réseau.



Cas d'exclusion : le Micro-Crédit Personnel Garanti ne peut servir à créer une entreprise. Il ne peut pas servir à combler des découverts ou à racheter des dettes. Enfin ce n'est pas un crédit à la consommation ou un dispositif d'aide sociale.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes exclues du crédit bancaire mais disposant d'une capacité de remboursement et portant un projet d'insertion économique ou sociale (bénéficiaires potentiels : allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi indemnisés, travailleurs précaires en CDD ou en intérim, aux revenus irréguliers...).

LE MCPG EN 4 ÉTAPES

1

Premier contact

Avec BGE Cher ou une association partenaire, proche de chez vous ou votre référent social si vous êtes déjà suivi(e) ou auprès de votre commune.

2

Rendez-vous d'instructions

Votre contact se met en lien avec BGE Cher qui vous fixe un rendez-vous et précise la liste des documents à apporter.

Lors de ce 1^{er} rendez-vous, vous faites le point sur votre demande, votre besoin de financement et votre situation.

Au cours de l'instruction BGE Cher s'appuie sur son réseau pour rechercher avec vous d'autres solutions que le recours à l'emprunt.

Avec BGE Cher vous constituez un dossier qui, une fois complet passera en Comité de Crédits. Validé, il est transmis à la banque. Le rôle expert du Comité de crédits sécurise votre recours à l'emprunt.

3

Engagement de la banque

BGE Cher présente à la banque le dossier qui a reçu un avis favorable du Comité de crédits. La banque partenaire s'engage dans un délai optimal.

4

Signature du contrat de prêt et décaissement

La signature du contrat de prêt s'effectue à l'édition du contrat directement auprès de l'établissement bancaire partenaire. Le décaissement des fonds doit se faire entre 11 et 17 jours après la signature, afin de respecter le délai légal de rétractation dont l'emprunteur bénéficie.

5

Suivi

Après décaissement, BGE Cher reste votre interlocuteur.

TÉMOIGNAGES



Marco, 33 ans : « J'ai eu un Micro-Crédit pour financer mon permis de conduire ».



Pierrette, 72 ans : « J'ai pu avoir un raccordement au tout-à-l'égout avec le Micro-Crédit ».

Gilles LEDUC
Chargé de mission
Micro-Crédit Personnel Garanti

02 48 62 01 20
gilles.leduc@bge-cher.com

2 rue Racine 18200 Saint-Amand-Montrond